

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

*Sous-direction
de la gestion du personnel*

Bureau du personnel officier

Arrêté du 29 juin 2018 portant placement en situation d'affectation temporaire

NOR : INTJ1818243A

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4138-2 (2^o) et R. 4138-30 à R. 4138-33 ;

Vu la loi n° 2009-971 du 3 août 2009 relative à la gendarmerie nationale ;

Vu le décret n° 2012-1456 du 24 décembre 2012 portant statut particulier des officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale ;

Vu la convention en date du 26 décembre 2014,

Arrête :

Article 1^{er}

Dans l'intérêt du service, la lieutenant(e) (TA) **Blandine Carre** (NIGEND : 210237 – NLS : 805562 – NID : 0691082071) est placée en situation d'affectation temporaire à compter du 1^{er} août 2018, en qualité de cheffe du bureau de la maintenance automobile au sein du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité Est, à Metz.

Article 2

L'intéressée exerce ses fonctions à la préfecture de la zone de défense et de sécurité Est, sise place de la Préfecture, 57034 Metz Cedex 1. À compter de la date définie à l'article 1^{er}, elle est administrée par la région de gendarmerie Grand Est – zone de défense et de sécurité Est. Pour toute question relative à son emploi, le référent militaire désigné est le directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 29 juin 2018.

Pour le ministre d'État,
ministre de l'intérieur, et par délégation :
*Le général de corps d'armée,
directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,*
H. RENAUD